

# Boostez votre POUVOIR D'ACHAT

du 30 septembre au 11 octobre



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1. Organisateur

Le concours « Boostez votre pouvoir d'achat » est organisé par la municipalité de Bruay-sur-l'Escaut, située à l'Hôtel de Ville - Place des Farineau - 59860, ci-après désignée « l'organisateur ».

### 2. Objet du Concours

Le concours a pour objectif de promouvoir les commerces locaux et de renforcer le pouvoir d'achat des habitants de la ville.

### 3. Lancement du concours

Le concours débutera le 30 septembre 2024.

### 4. Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute personne résidant fiscalement à Bruay-sur-l'Escaut. Les personnes mineures ne sont pas admises à participer au jeu-concours. Les bulletins de participation doivent être déposés dans les urnes des commerçants participants ou à la mairie avant le 11 octobre 2024. Toute information incomplète et ou illisible sera considéré automatiquement comme nul.

### 5. Période de Participation :

La période de participation s'étend jusqu'au 11 octobre 2024.

### 6. Tirage au Sort

Le tirage au sort aura lieu le 17 octobre 2024.

### 7. Dotations

Les dotations du concours sont des bons d'achat d'une valeur de 25,00€ à dépenser chez les commerçants participants (liste sur [www.bruaysurescaut.fr](http://www.bruaysurescaut.fr)).

### 8. Critère de sélection

Lors du tirage au sort, un seul bulletin de participation par foyer sera retenu pour la distribution d'un bon d'achat. Les bulletins sans nom et adresses ne seront donc pas comptabilisés.

### 9. Attribution des Dotations

Les gagnants seront contactés par les coordonnées fournies sur leur bulletin de participation dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort. Les bons d'achat seront remis aux gagnants par la municipalité dans un délai de 30 jours suivant la confirmation de leur gain.

La valeur totale des bons d'achat à gagner est de 950,00 €

Les bons d'achat chez les commerçants devront être utilisés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2024.

### 10. Communication

La communication autour de ce concours pourra être faite dans:

- La presse locale
- Les réseaux sociaux
- Les commerces et l'association de Commerçants

Liste non exhaustive

### 10. Traitement des Données Personnelles :

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans le consentement préalable des participants.

### 11. Responsabilité des Organismes :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de retard, ou de tout autre problème survenant lors de la participation au concours ou lors de la remise des dotations.

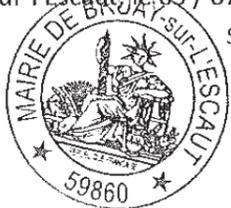
### 12. Acceptation du Règlement :

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### 13. Dépôt du Règlement:

Le présent règlement est déposé à la mairie de Bruay-sur-l'Escaut et peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 03 / 07 / 2024

 Signature  


Hôtel de ville de Bruay-sur-l'Escaut  
Place des Farineau  
59860 - Bruay-sur-l'Escaut

Tél. : 03 27 28 47 60  
[economie@bruaysurescaut.fr](mailto:economie@bruaysurescaut.fr)

